



Demande d'autorisation pour la détention d'un chien susceptible d'être dangereux

En vertu de l'article 15, paragraphe 1^{er} de la loi modifiée du 9 mai 2008 relative aux chiens toute personne souhaitant être détenteur d'un chien susceptible d'être dangereux doit introduire une demande écrite auprès du Ministère de l'Agriculture.

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Tél./GSM :

Email :

Race du chien :

N° puce électronique :

La demande d'autorisation comprend un dossier avec les informations suivantes à joindre :

- Une copie du diplôme attestant la réussite aux cours de formation organisés par la LAK
- Une copie de ma carte d'identité
- Un extrait du casier judiciaire n°3

Fait à _____, le _____

Signature



Notice générale d'information en matière de protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exercice de ses missions d'intérêt public, l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ci-après l'ALVA) agissant sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, recueille et utilise uniquement vos données à caractère personnel afin d'établir l'autorisation requise dans le cadre des articles 15, paragraphe 1^{er} de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens.

La collecte et le traitement de vos données à caractère personnel sont effectués en conformité avec la réglementation applicable relative à la protection des données à caractère personnel en ce compris le RGPD (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Conformément à cette législation, vous bénéficiez des droits suivants :

- le droit d'accès, de rectification et, si applicable, d'effacement de ses données à caractère personnel;
- le droit de demander la limitation du traitement ou de s'opposer pour des motifs légitimes au traitement de ses données à caractère personnel;
- le droit de demander la portabilité de ses données à caractère personnel en vue de les communiquer à un autre responsable du traitement;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de l'ALVA concernant le traitement de ses données à caractère personnel.

Pour toute demande d'information concernant le traitement de ses données à caractère personnel ou si vous souhaitez exercer ses droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ALVA, par e-mail à dpo@alva.etat.lu ou par courrier daté et signé à l'adresse suivante

Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
Délégué à la protection des données
7b, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen